



1. Description générale

Patients hospitalisés	
Étapes	Descriptions
Bons d'examens existant	<ul style="list-style-type: none">Bon blanc sur lequel figure les analyses effectuées au laboratoire à l'exception des examens de microbiologie et d'immuno-hématologieBon blanc « prescription COVID 19 » pour PCR et sérologiesBon jaune réservé à la microbiologieBon vert réservé à l'immuno-hématologieBon mauve pour les examens transmis à l'extérieur
Réaliser une commande de bons	<ul style="list-style-type: none">Remplir le formulaire BON DE COMMANDE DE MATERIEL DE PRELEVEMENT ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE LABORATOIRE.Le bon de commande doit parvenir au laboratoire le lundi avant 16 heures.La distribution des commandes est effectuée directement dans le service de soins par les coursières du CH ou par les chauffeurs pour les services extérieurs.
Remplir un bon (IDE) - Préparation	<ul style="list-style-type: none">Renseigner :<ul style="list-style-type: none">L'identité complète et lisible du patient (coller une étiquette patient ou écrire très lisiblement les renseignements demandés) Attention l'étiquette ne doit pas être tronquéeL'unité fonctionnelle et son numéro de téléphoneLe nom du médecin prescripteurLes examens demandés en cochant au stabilo les cases correspondant aux analyses.* cocher la case « urgent » si nécessaire et décliner le ou les examens urgents Appeler le laboratoire en cas d'urgence vitale<ul style="list-style-type: none">Les renseignements cliniques : indispensables pour le contrôle et l'interprétation des résultats (voir le tableau ci-dessous)
Remplir un bon – Au prélèvement	<ul style="list-style-type: none">Le préleveur renseigne impérativement<ul style="list-style-type: none">L'heure et la date du prélèvementSa qualité et son nom <p>+ signe la prescription si demande d'immuno-hématologie</p>

Consultants externes	
Étapes	Descriptions
Avec une prescription médicale	<p>L'ordonnance doit comporter les examens à réaliser et</p> <ul style="list-style-type: none">L'identification du prescripteur (Nom, prénom, adresse et le N° RPPS)La date de la prescriptionL'identification du patientLa signature du prescripteur <p>Le préleveur remplit en salle la FICHE DE TRANSMISSION CENTRE DE PRELEVEMENT</p>
Demande d'examens faite par le patient sans prescription	<p>Le patient peut demander la réalisation d'examens. Il remplira et signera le formulaire « Fiche de prise en charge des demandes d'examens de biologie faite par un patient » avec le consentement d'un biologiste.</p>
Dépistage COVID19 par PCR	<p>Demande d'examens avec ou sans prescription médicale, renseignements cliniques et démographiques à fournir.</p>



2. Informations complémentaires

- Toute demande d'examens de biologie médicale doit être associée aux prélèvements correspondants.
- Le respect de ces modalités permet d'éviter tout retard dans le traitement des échantillons.
- Les non conformités rencontrées sont communiquées au prescripteur. Elles sont inscrites sur le compte rendu résultats et diffusées dans le dossier patient CrossWay.
- Le service des Urgences (et UHCD) utilise la prescription de Résurgence et non les bons.
- **Ne pas raturer le bon**, éventuellement corriger avec de l'effaceur
- **Les renseignements cliniques obligatoires :**

Examens d'immunohématologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat des RAI antérieures ▪ Notion de transfusions antérieures ▪ Notion d'injection de Rhophylac : date
Examens d'hémostase	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement ou l'absence d'anticoagulant et cocher le code des analyses
Epreuves dynamiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser le produit administré et les heures de prélèvements
Dosage des médicaments	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Posologie avec l'heure de la dernière prise
Demandes d'électrophorèse du LCR ou d'une immunofixation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indication clinique
Sérologie de la toxoplasmose	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser s'il s'agit d'une surveillance de grossesse ou du dépistage d'une éventuelle toxoplasmose récente.
Gaz du sang, co-oxymétrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'oxygénothérapie, intoxication...
Bactériologie et virologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Antibiothérapie éventuelle, immunodépression, voyage...
Parasitologie et mycologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Origine géographique, déplacements et séjours effectués (date et durée), immunodépression, antécédents pathologiques, signes cliniques.
Dépistages et sérologies COVID 19	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signes cliniques (Toux, Fièvre, Perte de goût, Maux de gorge, Gêne respiratoire, Altération de l'état général) ▪ Date d'apparition des premiers symptômes ▪ Situation actuelle du patient (Professionnel de santé, Hébergement) ▪ Adresse temporaire ▪ Contexte de prescription (Contacts, pré-opératoire, voyage)
Examens transmis à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements cliniques obligatoires

- Cas particulier :
 - Analyses génétiques

Conformément aux articles R.1131-4 et R. 1131-5 du décret n° 2008-321 du 4 avril 2008, une attestation de consultation médicale individuelle est nécessaire pour la réalisation des examens des caractéristiques génétiques. Le formulaire « *Consentement en vue d'un examen des caractéristiques génétiques d'une personne* » dûment rempli par le patient et le médecin doit être joint à la prescription.

- Bilan d'AES : dans le cadre des AES le protocole institutionnel tient lieu de prescription.

3. Mode dégradé

- NA

4. Hygiène et sécurité

- NA

5. Traçabilité

- [BON DE COMMANDE DE MATERIEL DE PRELEVEMENT ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE LABORATOIRE](#)